

FEDERATION CALANDRETA

ERAU

Association

117, rue des Etats Généraux

34000 MONTPELLIER

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

FEDERATION CALANDRETA

ERAU

Association

117, rue des Etats Généraux

34000 MONTPELLIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association Fédération Calandreta Erau

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Calandreta Erau relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

o.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R. 612-2 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des

d.

comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si

0.

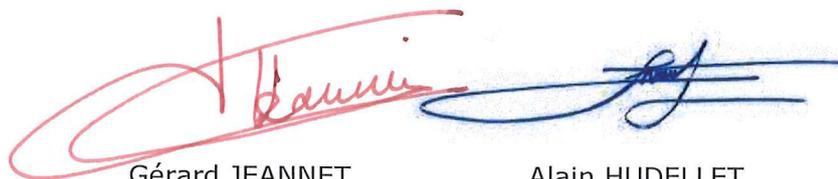
ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Castelnau-Le-Lez, le 9 septembre 2019

Le commissaire aux comptes

Consultants Auditeurs Associés

The image shows two handwritten signatures. The first signature is in red ink and appears to be 'G. Jeannet'. The second signature is in blue ink and appears to be 'A. Hudellet'. Both signatures are stylized and cursive.

Gérard JEANNET

Alain HUDELLET

BILAN - ACTIF

101 - FEDERATION DE L'HERAULT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				45 734.71
Constructions	481 688.81	312 831.61	168 857.20	183 796.71
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	2 525.74	2 525.74		184.16
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	1 700.00		1 700.00	1 700.00
Créances rattachées à des participations	289.75		289.75	289.75
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	5 000.00	5 000.00		
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	491 204.30	320 357.35	170 846.95	231 705.33
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 695.00		6 695.00	
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	21 619.44		21 619.44	7 163.63
Autres	1 160.00		1 160.00	800.00
Valeurs mobilières de placement	24 095.00		24 095.00	24 095.00
Disponibilités	111 144.79		111 144.79	88 779.15
Charges constatées d'avance (3)				1 382.93
TOTAL (III)	164 714.23		164 714.23	122 220.71
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	655 918.53	320 357.35	335 561.18	353 926.04

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN - PASSIF

101 - FEDERATION DE L'HERAULT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	35 000.00	35 000.00
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	48 353.87	48 353.87
Report à nouveau	39 574.19	32 235.02
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	3 110.36	7 339.17
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	4 633.33	8 633.33
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	130 671.75	131 561.39
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	169 812.73	186 793.83
Emprunts et dettes financières divers (3)	13 531.64	13 531.64
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 502.00	10 819.41
Dettes fiscales et sociales	9 043.06	11 219.77
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	204 889.43	222 364.65
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	335 561.18	353 926.04
(1) Dont à plus d'un an	151 371.12	182 800.44
(1) Dont à moins d'un an	53 518.31	39 564.21
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT

101 - FEDERATION DE L'HERAULT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	30 352.97	42 944.66	-12 591.69	-29.32
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	154 338.09	165 764.19	-11 426.10	-6.89
Reprises sur provisions, amortis, transferts de charges				
Cotisations	300.00	260.00	40.00	15.38
Autres produits (hors cotisations)	21 620.48	21 145.79	474.69	2.24
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	206 611.54	230 114.64	-23 503.10	-10.21
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	18 220.17	16 616.30	1 603.87	9.65
Impôts, taxes et versements assimilés	1 356.51	1 686.60	-330.09	-19.57
Salaires et traitements	47 934.65	71 337.10	-23 402.45	-32.81
Charges sociales	12 390.54	14 238.70	-1 848.16	-12.98
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 251.38	14 937.87	-1 686.49	-11.29
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	208 046.00	95 110.00	112 936.00	118.74
Autres charges	25.79	71.76	-45.97	-64.06
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	301 225.04	213 998.33	87 226.71	40.76
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-94 613.50	16 116.31	-110 729.81	-687.07
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)				
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	336.09	349.11	-13.02	-3.73
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	336.09	349.11	-13.02	-3.73
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		5 000.00	-5 000.00	-100.00
Intérêts et charges assimilées	8 140.62	8 958.57	-817.95	-9.13
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	8 140.62	13 958.57	-5 817.95	-41.68
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-7 804.53	-13 609.46	5 804.93	42.65

COMPTE DE RÉSULTAT

101 - FEDERATION DE L'HERAULT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	89.05		89.05	
Sur opérations en capital	154 000.00	4 881.32	149 118.68	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 920.00	3 000.00	-80.00	-2.67
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	157 009.05	7 881.32	149 127.73	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	3 795.66	3 000.00	795.66	26.52
Sur opérations en capital	47 607.00		47 607.00	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	51 402.66	3 000.00	48 402.66	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	105 606.39	4 881.32	100 725.07	
Impôts sur les bénéfices	78.00	49.00	29.00	59.18
SOLDE INTERMÉDIAIRE	3 110.36	7 339.17	-4 228.81	-57.62
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉR.				
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES				
TOTAL DES PRODUITS	363 956.68	238 345.07	125 611.61	52.70
TOTAL DES CHARGES	360 846.32	231 005.90	129 840.42	56.21
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	3 110.36	7 339.17	-4 228.81	-57.62
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS				
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES				
TOTAL	3 110.36	7 339.17	-4 228.81	-57.62

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

89.05

875.66

105 606.39

4 881.32

Annexes comptables

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

101 - FEDERATION DE L'HERAULT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 335561.18 Euros,, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 3110.36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Ces comptes annuels ont été établis le 09/09/2019.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les comptes annuels sont établis dans le respect du règlement CRD 99.01 traitant les modalités particulières des associations et fondations.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

101 - FEDERATION DE L'HERAULT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	de 10 à 30 ans ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Matériels de bureau	5 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

101 - FEDERATION DE L'HERAULT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains		45 735			
		Sur sol propre	33 539			
	Constructions	Sur sol d'autrui	461 873			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.	28 490			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
		Inst. générales, agencés & aménagés divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique	2 526			
		Emballages récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
TOTAL			572 162			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		1 990			
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		5 000		72 000	
TOTAL			6 990		72 000	
TOTAL GENERAL			579 151		72 000	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains			45 735		
		Sur sol propre		33 539		
	Constructions	Sur sol d'autrui			461 873	
		Inst. gal. agen. amé. cons		8 674	19 816	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier			2 526	
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
TOTAL				87 947	484 215	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				1 990	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			72 000	5 000	
TOTAL				72 000	6 990	
TOTAL GENERAL				159 947	491 204	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

101 - FEDERATION DE L'HERAULT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions		33 539		33 539	
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui		288 520	9 085		297 605
Inst. générales agen. aménag.		18 045	3 983	6 801	15 227
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.					
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.		2 342	184		2 526
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	342 446	13 251	40 340	315 357
	TOTAL GENERAL	342 446	13 251	40 340	315 357

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	TOTAL							
A. Immob. incorpor.	TOTAL							
Terrains								
Constr.								
Sur sol propre								
Sur sol autrui								
Inst. agenc. et amén.								
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.								
Inst. gales, ag. am div								
Matériel transport								
Mat. bureau mobilier inf.								
Emballages réc. divers								
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
	TOTAL GÉNÉRAL							
	Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

101 - FEDERATION DE L'HERAULT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
- autres immobs financières	5 000			5 000	
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	2 920		2 920		
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	7 920		2 920	5 000	
TOTAL GÉNÉRAL	7 920		2 920	5 000	
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises					
- d'exploitation					
- financières					
- exceptionnelles			2 920		

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

101 - FEDERATION DE L'HERAULT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	290		290
	Prêts (1) (2)	5 000		5 000
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	21 619	21 619	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 160	1 160		
Charges constatées d'avance				
TOTAUX		28 069	22 779	5 290
Renvois (1) (2)	Montant des Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	- Créances représentatives de titres prêtés	72 000		
	- Prêts accordés en cours d'exercice	72 000		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

101 - FEDERATION DE L'HERAULT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

101 - FEDERATION DE L'HERAULT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	169 813	18 442	79 305	72 066
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	13 532	13 532		
Fournisseurs & comptes rattachés	12 502	12 502		
Personnel & comptes rattachés	2 925	2 925		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	5 587	5 587		
Etat & Impôts sur les bénéfices	78	78		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	452	452		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	204 889	53 518	79 305	72 066

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

16 904

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

101 - FEDERATION DE L'HERAULT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	544
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 720
Dettes fiscales et sociales	1 880
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

TOTAL DES CHARGES À PAYER

13 144

ENGAGEMENTS

101 - FEDERATION DE L'HERAULT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Au regard de l'ancienneté des salariés aucune provision pour départ à la retraite n'a été comptabilisée

ENGAGEMENTS DONNÉS

Caution donnée auprès du crédit coopératif pour un emprunt de 100.000 euros initial souscrit par la calandreta de Méze pour le financement de l'extention de ses batiments scolaires

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garanties donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de locations financement	97 468					97 468
TOTAL (1)	97 468					97 468
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	97 468					97 468

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

101 - FEDERATION DE L'HERAULT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

l'emprunt contracté auprès de la caisse d'épargne languedoc roussillon est garanti à hauteur de 50 % par la région Occitanie et la commune de Gignac

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	169 268	169 268
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	169 268	169 268

LES EFFECTIFS

101 - FEDERATION DE L'HERAULT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

LES EFFECTIFS

	31/12/2018	31/12/2017
Personnel salarié :	2.07	3.58
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	1.83	1.80
Ouvriers		
Personnel en contrat aidé	0.24	1.78
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

101 - FEDERATION DE L'HERAULT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
SOLDE CREANCES DOUTEUSES	2 920	
CESSION -A A I BATIMENTS GIG	1 872	
CESSION TERRAIN GIGNAC	45 735	
CESSION BATIMENT ANCIEN GIGNAC		150 000
QUOTE PART SUBVENTION		4 000
REPRISE PROVISION CREANCES		2 920
TOTAL	50 527	156 920